

Augmentation de capital Mise à disposition du prospectus

Reims, le 16 novembre 2009 - L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré, le 13 novembre 2009, son visa sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital de la société Siclaé.

La présente augmentation de capital est réservée aux adhérents des coopératives associés commanditaires de Siclaé, aux salariés, résidant en France, des coopératives associés commanditaires de Siclaé et de certaines de leurs filiales, aux salariés, résidant en France, de Siclaé et de certaines de ses filiales, ainsi qu'à la société Silique, le garant de la liquidité, et aux coopératives associés commanditaires de Siclaé.

Le montant de l'émission est de 107 millions d'euros, répartis en 4 863 635 actions nouvelles à souscrire en numéraire, au prix unitaire de 22 euros, entre le 17 novembre 2009 et le 26 février 2010 inclus.

L'objectif de l'opération est de renforcer les fonds propres de Siclaé et de permettre aux adhérents des coopératives associés commanditaires de Siclaé et aux salariés de Siclaé et des coopératives et de certaines de leurs filiales d'être associés directement au développement et à la valorisation des activités de transformation des céréales, dont ils sont des acteurs essentiels.

Des exemplaires du prospectus relatif à l'augmentation de capital et ayant reçu de l'AMF le visa n°09-329 en date du 13 novembre 2009 sont disponibles, sans frais, au siège social de Siclaé (Siclaé - Direction de la Communication - 2, rue Clément Ader - 51100 - Reims), ainsi que sur les sites Internet de Siclaé (www.siclae.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Siclaé attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant au chapitre 2 de la partie I (Note d'opération) et au chapitre 4 de la partie II (Document d'enregistrement) du prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Rappel

Siclaé est né de la volonté de cinq coopératives du Nord-Est de la France - Champagne Céréales, nouricia, EMC2, Société Coopérative Agricole de la Champagne et Société Coopérative Agricole de Sézanne - de réunir au sein d'une même structure leurs intérêts dans le domaine de la transformation des productions végétales, et de construire et développer ainsi un groupe, de dimension internationale, fondé sur un ancrage régional et orienté vers les grandes cultures.

Siclaé est un groupe d'entreprises agri-industrielles, gérées dans une logique de filières et dotées pour la plupart de positions de leader. Ses principales filiales sont Malteurop, le numéro un au Monde de la production de malt, NutriXo, l'un des tout premiers acteurs de la meunerie en Europe, Chamtor, l'un des spécialistes de l'amidonnerie-glucoserie en France, Champagne Maïs, l'un des tout premiers transformateurs de maïs en Europe, Nestal, le leader de la nutrition animale dans l'Est de la France, et ARD, l'une des références de la recherche agro-industrielle en France et en Europe. A ces filiales s'ajoutent des participations dans Ineos Champlor et LMT Oléagineux, deux sociétés, de création récente, spécialisées dans les bioénergies.

Chiffres clés

Siclaé a enregistré sur l'exercice 2008/09 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros, un résultat d'exploitation de 69,4 millions d'euros, un bénéfice net de 21,1 millions d'euros et une marge brute d'autofinancement de 55,0 millions d'euros.

Site Internet

www.siclae.com